**Proposition d’un nouveau cahier des charges de la Commission ECSI**

La commission EAD se transforme en commission ECSI (décision du CA du 19/04/2016). Ce changement de nom doit faire l’objet d’une présentation au réseau [Modalité, forme à travailler]. Au-delà du changement de nom, il a été convenu lors de la réunion de la commission des 09 et 10 avril 2016) de la nécessité de revisiter ses objectifs, et son fonctionnement, pour qu’elle puisse répondre à son ambition d’organisation et déploiement de notre mission d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Il s’agit là d’associer pleinement les membres aux choix d’orientation politique. La commission a fait ce travail en vue d’élaborer une proposition au CA. Dans le même temps, le CA a décidé de retravailler les cahiers des charges de toutes les commissions, dans la dynamique des suites de l’AG Forum de la Pommeraye 2016, et de la volonté de renforcer le rôle des commissions.

Suite au CA du 7 mars 2017 un cadre général à toutes les commissions a été défini. Ces éléments ont été intégrés à cette proposition. Le CA a décidé de la mise en œuvre de ce cahier des charges dans sa totalité à titre expérimental en attendant le changement des statuts et du règlement intérieur.

1. **PERSPECTIVES :**

Pour que la commission ECSI devienne un lieu de coordination, capitalisation et analyse de l’action, diffusion de nos stratégies et formation des acteurs, il est important de repenser son fonctionnement en tenant compte de :

* Notre ambition en termes de transformation personnelle et sociale. Il s’agit bien pour nous d’avancer vers des stratégies d’action qui mobilise des citoyens conscients de la nécessité de construire un monde plus solidaire et prêts à s’engager dans cette perspective.
* Notre volonté d’accompagner l’émergence de projets à partir :
	+ Des réalités territoriales pour permettre de rejoindre les personnes dans leurs réalités de vie pour les ouvrir aux réalités internationales.
	+ Des MSE de la collégialité, porteurs de dynamique, pédagogie, spiritualité à partir desquelles il convient de proposer ensemble des pistes d’ECSI.
* Notre volonté de mettre en synergie les leviers d’action du CCFD Terre Solidaire (Partenariat, Plaidoyer, Collecte, Communication) pour permettre la cohérence globale de notre action.
1. **CADRE GENERAL**
2. **Création et suppression des commissions**

Le CA décide les commissions nécessaires à son fonctionnement. Il peut donc décider la création ou la suppression de commissions

1. **Mission commune à toutes les commissions**

Faire des propositions aux instances nationales. Préparer les débats et décisions des AG et CA.

Exercer une mission de vigilance sur la mise en œuvre des décisions des CA et AG liées à la thématique de la commission.

Les missions spécifiques à chaque commission, leurs champs de responsabilité sont déclinés dans une procédure - ou un cahier des charges- qui fait l’objet d’une validation du CA.

1. **Membres**

*Origine :*

Ce sont soit :

* Des bénévoles obligatoirement adhérents, qu’ils soient élus et/ou appelés ;
* Des membres des MSE, qu’ils soient mandatés ou appelés. En attente d’un débat plus large sur la question de l’adhésion, l’adhésion individuelle au CCFD-Terre Solidaire de ces membres des MSE n’est pas obligatoire.

Participent aussi à la commission :

* Le directeur-trice en responsabilité sur le sujet de la commission est membre de droit sans droit de vote
* Le CA et le CODI sont invités permanents
* Possibilité d’invités extérieurs- Non membres
* Les salarié-e-s invité-e-s en fonction de l’ODJ

Chaque commission définis dans ce cadre son nombre de membres, s’il s’agit de membres élus et/ou appelés, les attendus vis-à-vis de ces membres.

*Désignation des membres*

* Les membres appelés :

Le/la président-e de la commission procède à l’appel des personnes identifiées par les différents réseaux du CCFD-Terre Solidaire. Cet appel doit avoir le souci d’une mixité de profil entre des personnes appelées pour leurs compétences, et des personnes impliquées dans le Réseau ayant le potentiel et/ou l’intérêt pour les sujets portés par la commission concernée. La validation des membres de la commission est faite par le/la président-e de la commission qui est mandaté-e pour cela par le Conseil d’Administration.

* Les membres élus :

Election par l’assemblée régionale.

* Les membres des MSE :

Mandatés par leur mouvement ou leur service.

1. **Articulation avec la région pour tous les membres des commissions, appelés, élus ou mandatés**

*Engagement du membre vis-à-vis des régions :*

Participe aux rencontres régionales

*Engagement des régions vis-à-vis des membres :*

Veille aux besoins des élus

1. **Président-e**

Ils ne sont pas obligatoirement membres du CA. Proposé-e par la commission selon des modalités spécifiques à chaque commission mais obligatoirement mandaté-e par le CA. Ils sont invités permanents à l’AG (renvoi question élargissement de l’AG). Possibilité de désigner un vice-président.

1. **Durée du Mandat**

Dans un souci de cohérence de forme, il reste pour l’instant d’une durée de trois ans renouvelable deux fois en attendant une décision globale de l’AG sur l’intégralité des mandats au sein de l’association.

1. **Fonctionnement**

Chaque commission se réunit au moins une réunion de la commission par an et selon un rythme décidé par les membres.

Si les commissions nationales décident de se doter de sous-commissions (comme la CECSI ou la CPI), alors les référent-e-s de ces sous-commissions doivent être mandaté-e-s par le CA.

**4) SPECIFICITES DE LA CECSI**

1. **Constitution des sous-commissions**

Les assemblées régionales, élisent et les MSE mandatent un titulaire et, éventuellement, un suppléant, pour une ou plusieurs sous-commissions ECSI, selon leurs choix. Des membres de Réseau thématique peuvent être élus à l’occasion des assemblées régionales.

La commission rassemble les membres des sous-commissions désignés par les régions ou par les MSE. Ne peuvent être membres de la commission que des personnes engagées dans une sous-commission et chaque membre ne peut appartenir à plus d’une sous-commission.

1. **Fonctionnement des sous-commissions**

Les sous-commissions disposent d’une feuille de route validée par la commission et fixant les objectifs à mettre en œuvre dans une période de 3 ans maximum, elles viennent donc en soutien au plan d’action triennal qui permet de mettre en œuvre le Rapport d’Orientation. A partir de leur feuille de route, elles disposent d’une véritable autonomie dans le développement de projets. Cependant, les sous-commissions seront responsables de soumettre à la commission les orientations qui impactent l’association. Selon les objectifs de chaque sous-commission, il sera précisé les processus de validation des décisions dans sa feuille de route (Celles-ci pouvant aller jusqu’au CA). Selon les priorités du triennal la commission ECSI peut chaque année décider la création de nouvelles sous-commissions ou la mise en sommeil de certaines d’entre elles.

Chaque sous-commission est constituée de 5 membres minimum et 12 membres maximum. Elle se réunit au moins un jour par an et autant qu’elle le jugera nécessaire. Elle est co-animée par un-e salarié-e et un-e référent-e élu-e par la sous-commission et mandaté-e par le CA. Ce binôme prépare les réunions de la sous-commission et adresse aux membres tous les documents nécessaires au bon déroulement des réunions plénières (au moins 15 jours avant). Les comptes rendus sont réalisés dans les 15 jours qui suivent la réunion.

1. **Les sous-commissions prioritaires**

*Sous-commission: Communautés chrétiennes*

* Identifier les différents lieux d’actions pastorales, tenir un observatoire des réalités ecclésiales
* Identifier les expériences innovantes pour les mutualiser
* Explorer chaque année sur un point les initiatives possibles à proposer au réseau (Auprès des équipes liturgiques, en lien avec la formation, dans les centres spirituels, etc.)

*Sous-commission: Vivre le carême*

* Proposer les axes pour « vivre le carême à venir » (supports usages des communautés chrétiennes, collecte, suggestion d’animation, remontées d’expériences)
* Evaluer « vivre le carême passé»

*Sous-commission: Collégialité de projets (Attention =Il est important que cette commission puisse rassembler des MSE et des membres d’autres réseaux. Son nom méritera d’être revisiter car peu explicite dans nos réseaux)*

* Identifier les expériences d’ECSI menées dans les MSE au niveau national et territorial
* Analyser les freins à la mise en œuvre d’ECSI en lien avec le CCFD Terre Solidaire
* Proposer des pistes concrètes pour renforcer la collégialité de projets au niveau local comme au niveau national

*Sous-commission: Stratégie ados*

* Réflexion sur les enjeux de l’ECSI pour le public des adolescents, les spécificités du public…
* Elaboration de propositions,
* Coordination des alliances
* Identification et analyse d’expérience en vue de leur mutualisation

*Sous-commission : Jeunes Adultes*

* Identifier les espaces et les spécificités des jeunes adultes (Etudiants, Jeunes professionnels, jeunes parents…)
* Capitaliser les expériences menées avec les JA
* Formaliser le cadre des propositions JA
* Proposer une animation CCFD dans des événements qui permettent de les rejoindre
* Identifier les actions à mener sur le Web

*Sous-commission : Nouveaux publics*

* Capitaliser les expériences menées avec ces nouveaux publics, tels que définis dans le Rapport d’Orientation (Centres Sociaux, maison de quartier, etc.)
* Identifier et diffuser les modalités d’action pour organiser des actions de mobilisation citoyenne auprès de ces nouveaux publics
* Proposer des événements et/ou des partenariats pour travailler avec ces publics.
1. **La Commission ECSI**

Les référent-e-s des sous-commissions élisent le/la président-e de la commission et son éventuel-le suppléant-e.

La commission réunit l’ensemble des membres des sous-commissions. (Selon le nombre de sous-commission, on peut espérer avoir au moins une 30aine de membres). Les ordres du jour de la commission sont définis par le/la président-e et le responsable de service du S3A. Ils sont envoyés au moins un mois avant la réunion avec l’ensemble des documents de travail à l’ensemble des membres. Les comptes rendus sont envoyés dans les 15 jours qui suivent la réunion.

1. **Le contenu des deux week-end de la commission ECSI**

* Lors d’un des deux week-ends de la commission, les sous-commissions pourront disposer d’une journée de travail pour se retrouver.
* Retour des sous-commissions, débat, validation, mise en cohérence des propositions.
* Travail de fonds sur une question relative à la mobilisation citoyenne. (A titre d’exemples = les alliés ECSI, la place du partage financier dans nos propositions, le ici/l- bas, rendre concret le partenariat, etc.). Apport externe qui alimente notre réflexion
* Sur un week-end, une demi-journée peut être consacrée à un travail commun sur la synergie des trois leviers d’action. Le thème de cette demi-journée sera fixé en concertation avec les 3 présidents.

Le parcours bénévole et la dynamique « vie associative » ne relève pas de la commission. A l’issue du travail du groupe projet « parcours bénévole », les modalités de travail sur ces questions seront définies. Les passerelles avec la commission ECSI seront à préciser.

1. **Outils de communication de la commission ECSI**

L’ensemble des membres de la commission disposera dans la plateforme collaborative destinée au réseau d’un espace spécifique qui leur permettra d’accéder aux documents et comptes rendus de toutes les sous-commissions et de la commission. Cet espace permettra aux membres de collaborer entre les rencontres et de conserver le suivi des travaux de la commission.